Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,

- Vu l'arrêté du 22 novembre 2021 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2022,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section mathématiques, est constitué comme suit pour la session 2022 :

Président

M. Xavier SORBE — Académie de PARIS
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-Président

M. Jean LABBOUZ — Académie de CRETEIL
Personne à compétences particulières

Vice-Présidente

Mme Armelle POUTREL — Académie de CAEN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Secrétaire général

M. Thierry ICHELMANN — Académie de la GUYANE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Membres du jury

M. Abdouroihamane ALIFENI — Académie de la GUYANE
Professeur certifié

Mme Caroline BEAL — Académie de LYON
Professeure agrégée

Mme Laure BIENAIME — Académie de BORDEAUX
Professeure agrégée

Mme Nadine CASTAGNOS — Académie de BORDEAUX
Professeure agrégée

M. Frédéric HARTMANN — Académie de ROUEN
Professeur certifié

M. Philippe LAC — Académie de CLERMONT-FERRAND
Professeur agrégé

M. Jérôme LOISEAU — Académie de CAEN
Professeur agrégé

Mme Anne MENANT — Académie de VERSAILLES
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Francis PETIT Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional	Académie de BORDEAUX
Mme Laure ROUGEMONT Professeure certifiée	Académie d' AMIENS
Mme Pauline SYNAKOWSKI Professeure agrégée	Académie de LYON
M. Laurent TERRADE Professeur agrégé	Académie de POITIERS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 décembre 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU